

**MARCHE DE TRAVAUX TIERS LIEUX LA LLAGONNE
ATTRIBUTION**

Séance du 27 octobre 2025

Dûment convoqué le 21 octobre 2025

En l'an 2025, le lundi 27 octobre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (21) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (5) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSA, M. SANTANACH.

Pouvoirs (10) : H. BAUDET (à A. HUG), A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), A. LUNEAU (à M. RIFF), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS.

Acte n° : CCPC-2025300-021

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération en date du 8 Septembre 2025 de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de La Llagonne et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

VU la procédure de marché suivante :

Marché procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché ne comporte pas de tranches.

Le marché de travaux correspondant est alloti :

Lot 1 "DEMOLITION- DEPOSE-LOGISTIQUE DE CHANTIER"

Lot 2 "CLOISONS - FAUX-PLAFONDS- BAFFLE ACOUSTIQUE"

Lot 3 "MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS"

Lot 4 "ELECTRICITE"

Lot 5 "PLOMBERIE - SANITAIRE - VMC"

Lot 6 "SOLS SOUPLE-FAIENCE MURALE"

Lot 7 "PEINTURE"

Lot 8 "AMENAGEMENT EXTERIEUR"

Montant estimatif du marché : 159 500,00 € HT.

Le délai d'exécution du marché de 4 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 21.08.2025

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 22.09.2025 à 12h et 10 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-21-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

N°	Description	Pondération
1	Prix	55
2	Valeur technique	45
2.1	Moyen humains et matériels spécifiques pour la réalisation de la prestation	10
2.2	Mode opératoire-Organisation de chantier	20
2.3	Qualité des matériaux	15
Pondération totale des critères d'attribution :		100

VU le tableau d'analyse suivant :

N ° LOT	DESIGNATION	Nom des entreprises	Note critère prix /55	Note mémoire technique /45	Total points /100	Classement
Lot 01	Démolition	JOSENDE	41,15	20	61,15	2
		TOULOUGE CONSTRUCTION	55	22	77	1
Lot 02	Plâtrerie	JOSENDE	55	20	75	1
Lot 03	Menuiserie intérieure	DECAL	55	34	89	1
		CP Menuiserie	51,59	31	82,59	2
Lot 04	Électricité	ESCACH	55	38	93	1
Lot 05	Plomberie	FLUIDE66	55	36	91	1
Lot 06	Sol-faïence	PAINO	55	25	80	1
Lot 07	Peinture	PAINO	55	25	80	1
Lot 08	Aménagement extérieur	JOSENDE	Classé infructueux			
		ARENY	Classé infructueux			

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 20 Octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché aux entreprises suivante :

Lot 1 "DEMOLITION- DEPOSE-LOGISTIQUE DE CHANTIER" : Entreprise Toulouge construction pour un montant de 17 955€HT

Lot 2 "CLOISONS - FAUX-PLAFONDS- BAFFLE ACOUSTIQUE" : Entreprise Josende pour un montant de 24 000€HT

Lot 3 "MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS" : Entreprise Décal pour un montant de 34 900€HT

Lot 4 "ELECTRICITE" : Entreprise ESCACH pour un montant de 31 475.63€HT

Lot 5 "PLOMBERIE - SANITAIRE – VMC" : Entreprise Fluide Concept 66 pour un montant de 18 742.05€HT

Lot 6 "SOLS SOUPLE-FAIENCEN MURALE" : Entreprise PAINO pour un montant de 16 944.16€HT

Lot 7 "PEINTURE" : Entreprise PAINO pour un montant de 21 014.70€HT

Lot 8 "AMENAGEMENT EXTERIEUR" est classé infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver les propositions de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-21-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-21-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

